

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** le **VINGT SEPT JUILLET**
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 21 juillet 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Baud Jeanine, Baud Pachon Valérie, Page Olivier, Pillot Serge

Pouvoirs : 04

Monsieur Herbron Franck	à	Monsieur Buet Maurice
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Madame Baud Jeanine	à	Madame Véronique Bouvier
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

- Madame Marie Baud a été désignée secrétaire -

D_2023_07_08

Multipass enfants – mise à disposition gratuite

Le Multipass des Portes du Soleil offre un panel d'activités sportives, culturelles et de loisirs gratuites ou à tarif réduit sur tout le territoire des Portes du Soleil pendant la saison estivale.

L'association internationale des Portes du Soleil a souhaité mettre en œuvre, pour l'été 2023, un dispositif spécifique au bénéfice des enfants habitants dans l'une des communes qui cotisent au territoire des Portes du Soleil pour leur permettre de profiter d'un maximum d'activités.

Pour ce faire, l'association a déployé un pass d'une valeur de 15 € TTC avec l'ambition que chaque commune acquiert autant de Multipass que d'enfants résidant sur son territoire et remplissant les conditions d'âge (entre 5 et 16 ans révolus) puis leur mettre à disposition à titre gratuit.

La commune de Morzine remplit les mêmes ambitions en faveur des enfants de son territoire. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de valider l'adhésion de la commune au dispositif du « Multipass enfants » déployé par l'association internationale des Portes du Soleil pour l'été 2023 par l'acquisition de pass d'une valeur unitaire de 15 € TTC en vue de les offrir aux enfants remplissant les conditions édictées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'adhésion de la commune au dispositif du « Multipass enfants » déployé par l'association internationale des Portes du Soleil pour l'été 2023,

VALIDE l'acquisition par la commune de pass d'une valeur unitaire de 15 € TT pour les offrir aux enfants remplissant les conditions édictées ci-dessus,

OCTROYE le budget nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif,

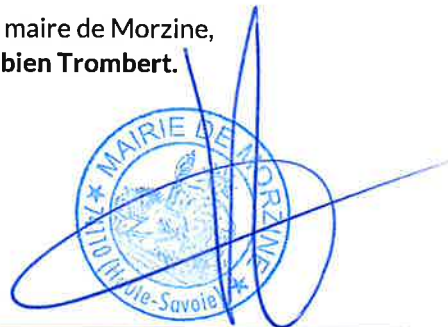
AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 03 août 2023.

La secrétaire de séance,
Marie Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.
